

Lettre d'entente relative à l'engagement des musiciens-chanteurs

Entre

D'une part : la Guilde de musiciens et des musiciennes du Québec, section locale 406 de la Fédération Canadienne des musiciens (ci-après l'« GMMQ »)

et d'autre part : la Société Radio-Canada (ci-après la « SRC »)

Les parties conviennent de ce qui suit :

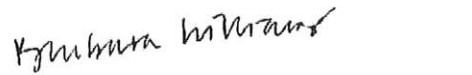
1. Nonobstant les conditions générales de l'entente liant la Société Radio-Canada et la Fédération canadienne des musiciens (ci-après la « FCM »), il est convenu que les chanteurs-musiciens qui sont engagés pour participer à des programmes des services en Français de la SRC reçoivent un cachet équivalent au cachet de radiodiffusion (A2) dudit accord sans égard au temps de travail et sans autre paiement en vertu du présent accord.
2. Pour les fins de la présente entente, nous entendons par « chanteurs-musiciens », les chanteurs solistes ou les membres d'un groupe protagoniste lorsqu'ils chantent et s'accompagnent d'un instrument de musique.
3. La présente entente ne vise pas les membres d'un « groupe en résidence » (« House Bands »), c'est-à-dire un groupe de musiciens qui assument l'animation musicale et accompagne, à l'occasion, un ou des artistes solistes.
4. En aucun temps, un groupe protagoniste ne peut être considéré comme un groupe en résidence aux fins de la présente entente.
5. Il n'est pas dans l'intention des parties de contourner tout autre accord entre la SRC et l'Union des artistes.
6. En cas de doute quant à l'interprétation de la présente entente, la version française doit avoir préséance.

7. La présente entente entre en vigueur le 1^{er} août 2019 et se termine le 31 juillet 2023, à moins d'un accord entre les parties visant sa reconduction.

Pour confirmer cette lettre d'entente, les mandataires de l'AFM et de la Société Radio-Canada ont dûment signé ce formulaire.

CANADIAN BROADCASTING CORPORATION


Marco Dubé, Vice-President, People and Culture


Barb Williams, Executive Vice-President, English Services


Michel Bissonnette, Executive Vice-President, French Services

CANADIAN FEDERATION OF MUSICIANS


Alan Willaert, Vice President from Canada AFM


Liana White, Executive Director from Canada AFM